



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité que lors d'une séance du conseil tenue le 7 octobre 2019, le conseil municipal a adopté le *Règlement n° 606-2019-A modifiant le Règlement no 606 décrétant l'acquisition de gré à gré de certains immeubles situés dans le secteur du chemin Marois et décrétant des travaux de réfection sur ce chemin et autorisant un emprunt de 534 400 \$ pour en acquitter le coût* conformément à l'article 1077 du *Code municipal du Québec*.

L'objet de ce règlement est de modifier les annexes D et E afin de les rendre conformes à la situation actuelle des immeubles visés par le règlement. Cette modification a pour effet de corriger la mesure en front de certaines propriétés imposables, en fonction des changements apportés à la configuration du chemin à l'occasion des travaux, du déplacement de limites de propriétés et du retrait de certains immeubles devenus non imposables.

Le texte du règlement se lit comme suit :

ARTICLE 1

L'annexe D du règlement est remplacée par l'annexe D-1 jointe au présent règlement.

ARTICLE 2

L'annexe E du règlement est remplacée par l'annexe E-1 jointe au présent règlement.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

Ce règlement doit, pour entrer en vigueur, être approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Toute personne qui désire s'opposer à l'approbation du règlement par le ministre doit le faire par écrit dans les **30 jours de la date de la présente publication**, à l'adresse suivante :

Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec)
G1R 4J3

Le *Règlement no 606-2019-A* peut être consulté au bureau municipal situé au 2051, rue Ernest-Camiré, à Saint-Denis-de-Brompton, du lundi au vendredi, entre 8 h et 12 h et entre 13 h et 16 h 30.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 9 OCTOBRE 2019**

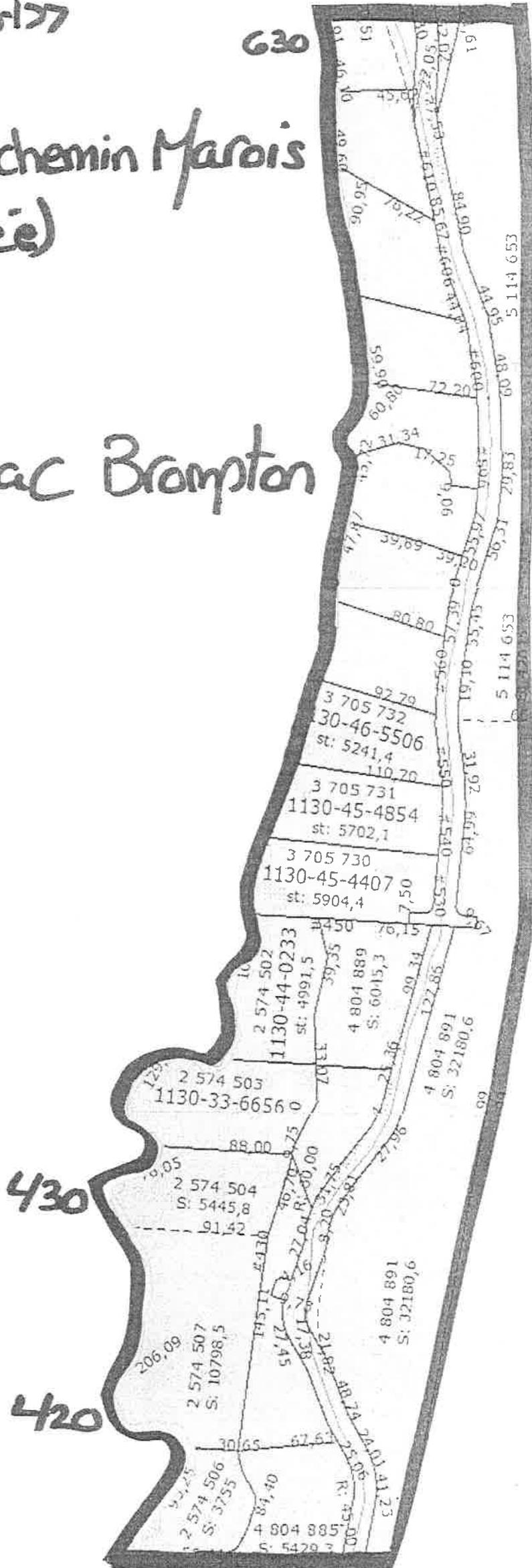
Liane Boisvert
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Annexe «D-177

R. #606

Secteur du chemin Marois
(CORRIGÉE)

Lac Brampton



**TABLEAU DE RÉPARTITION
(ÉTENDUE EN FRONT)**

**RÈGLEMENT NUMERO 606-2019-A MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 606 DÉCRÉTANT
L'ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ DE CERTAINS IMMEUBLES SITUÉS DANS LE SECTEUR
DU CHEMIN MAROIS ET DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR CE CHEMIN
ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 534 400 \$ POUR EN ACQUITTER LE COÛT**

Adresses civiques	Étendue en mètres
630	31,46
620	46,16
610	89,38
606	70,64
600	50,57
596	60,23
590	45,75
580	50,43
560	51,30
550	47,70
540	45,80
530	45,61
450	99,34
440	108,98
430	89,50
Total	932,85

Le 6 septembre 2019



Liane Boisvert
Directrice générale et secrétaire-trésorière